

Dossier suivi par Clarisse AZZI  
Clarisse.azzi@ddec85.org

21 mars 2024

Aux Chefs d'établissement 1<sup>er</sup> degré

## Absence du suppléant pour concours

---

Un(e) suppléant(e) qui s'absente pour passer le CRPE doit **impérativement** fournir la copie de sa convocation au CE pour qu'il adresse l'imprimé d'absence à [clarisse.azzi@ddec85.org](mailto:clarisse.azzi@ddec85.org)

**Cette absence ne doit pas être récupérée.**

Franck GRAVELEAU  
Adjoint au Directeur diocésain,  
délégué au 1<sup>er</sup> degré,  
Réfèrent du Pôle administratif